



# Bicycode® : le système modernisé pour mieux répondre aux besoins

*Le marquage Bicycode, opérationnel depuis juin 2004, a été créé par la FUB pour lutter contre le vol des vélos, l'un des principaux freins au développement de sa pratique, après l'insécurité ressentie.*

### Contexte

En 2004, malgré un manque de soutien de la part des pouvoirs publics et des professionnels du cycle, la FUB a décidé de se lancer seule dans cette opération, forte de son réseau de plus de 100 associations locales.

Grâce à une aide financière de la fondation Transdev, la FUB a pu faire développer un site Internet permettant l'enregistrement des vélos marqués par leurs propriétaires, la consultation du fichier par les forces de l'ordre, et l'affichage du statut des vélos déclarés volés, afin de lutter contre le recel. Ce site a également permis de diffuser des informations pratiques sur la lutte contre le vol, les tests antivols réalisés par l'association REVV à Valence en particulier.

Le système informatique a ensuite fait l'objet d'évolutions, réalisées par des informaticiens bénévoles, pour répondre à des besoins nouveaux, notamment dans le cadre de partenariats avec des industriels et des assureurs.

Un audit réalisé à l'automne 2010 a mis en évidence la nécessité de rénover le système informatique, l'architecture du logiciel n'étant plus conforme aux règles de développement actuelles et rendant difficile sa maintenance. En outre, l'expérience accumulée depuis 2004 a conduit la FUB à envisager des évolutions afin de mieux répondre aux besoins.

### Nouveau développement

La FUB a alors décidé en 2011 de faire réaliser une rénovation complète du système informatique, afin de consolider la base de données Bicycode et d'en faciliter sa maintenance, en profitant de ce chantier pour améliorer l'ergonomie du système et proposer de nouveaux services.



Environ 135 000 vélos ont été marqués Bicycode depuis le lancement en 2004

Un groupe de travail bénévole s'est donc constitué pour rédiger un cahier des charges contenant la spécification du système existant à re-développer et les fonctionnalités nouvelles à ajouter. Côté financement, la FUB a sollicité une aide des ministères et décidé d'investir sur fonds propres.

En janvier 2012, la FUB a été confortée dans ce choix, par la reconnaissance par l'Etat du fichier Bicycode comme outil de référence dans la lutte contre le vol des vélos, dans le cadre du Plan national vélo.

Le développement du nouveau système et la remise à jour du site ont représenté un investissement financier très important pour le budget de la FUB. Il a été effectué d'avril à septembre 2012, avec le concours de la société Planet B à Dijon.

Après une campagne de tests la plus complète possible, le nouveau site a été mis en service le 14 septembre 2012.

### Nouvelles fonctionnalités

#### « Compte utilisateur »

Une des nouveautés importantes du site réside dans la création d'un « compte utilisateur » permettant de rattacher plusieurs « fiches vélo » et de les gérer à partir d'un même compte.

Cela peut s'avérer très utile pour des professionnels (entreprises ou collectivités) gestionnaires de flottes de vélos de services, qui en quelques clics pourront y rattacher une liste de vélos, également pour une famille ou un particulier disposant de plusieurs vélos.

Ce compte utilisateur est à présent créé à l'enregistrement d'un premier vélo marqué par son propriétaire. Grâce à ses identifiants et mot de passe personnalisés, couplés à la fonction de rappel en cas d'oubli de code ou de perte de mot de passe, l'accès à ses fiches vélos est facilité, tout en restant sécurisé.

En cas de revente, le nouveau propriétaire se crée un compte utilisateur ou rattache son vélo à son compte s'il existe, à condition que le « passeport » (numéro Bicycode avec mot de passe associé) lui ait été transmis.

Depuis la mise en service du nouveau site, en l'espace de deux mois, près de 2 700 comptes utilisateurs ont été créés.

Il est désormais possible d'ajouter une photo de son vélo au sein de la « fiche vélo », identifiée par le numéro Bicycode.

### Contact des propriétaires

Un cycliste qui déclare son vélo volé peut choisir de recevoir des messages d'internautes via le site. Toute personne qui retrouve le vélo volé ou qui en note le numéro Bicycode peut adresser un message au propriétaire, sans toutefois que le système ne lui dévoile ni l'identité ni l'adresse mail de ce dernier. Le système enregistre l'adresse IP de l'internaute et invite celui-ci à préciser son identité et son adresse mail. Le message est envoyé à l'adresse mail du propriétaire, celui-ci étant libre d'y donner suite ou non.

Cette possibilité permet notamment aux agents des forces de l'ordre ne disposant pas encore de code d'accès au fichier de contacter rapidement les propriétaires lorsqu'ils retrouvent des vélos marqués. Cette nouveauté vise à augmenter le taux de restitution des vélos (rappel : plus de tiers des vélos volés sont officiellement retrouvés), tout en préservant l'anonymat des propriétaires.

### Enregistrement des vélos non marqués

Le nouveau site offre la possibilité d'enregistrer des vélos non marqués sous certaines conditions, à partir du numéro constructeur, généralement sous le pédalier. Les cyclistes peuvent enregistrer des vélos volés. Les agents des forces de l'ordre peuvent enregistrer des vélos retrouvés. A

chaque enregistrement, le système croise les fichiers et recherche une éventuelle correspondance. L'enregistrement des vélos volés est limité à 3 mois. La liste des vélos volés n'est pas consultable par le public. Cette possibilité n'est qu'un palliatif au Bicycode car l'unicité du numéro constructeur n'est pas garantie (certains lots de vélos ont le même numéro) et cela ne permet pas d'afficher le statut des vélos volés au public. Cependant, en attendant que tous les vélos soient marqués, cela permettra d'aider à désengorger les fourrières et à faire connaître le site Bicycode.

## Amélioration de l'ergonomie

### Charte graphique

Le développement du nouveau site a permis d'en moderniser l'aspect et de le rendre plus conforme à la charte graphique de la FUB. L'étiquette bleue, reconnaissable sur les vélos marqués et devenue un élément de reconnaissance visuelle du Bicycode, apparaît en première page en dessous du logo Bicycode. Toute la mise en page du site a été revue et améliorée.

### L'efficacité et le succès du Bicycode reposent sur la participation active et l'interaction gagnant-gagnant entre trois acteurs :

- **Les opérateurs de marquage Bicycode** en nombre, répartis sur tout le territoire de manière homogène, proposant le marquage à un large public, en dispensant les bons conseils et le mode d'emploi pour bénéficier de ce service d'intérêt général de façon optimale.  
Intérêts : l'offre d'un service, bénéfique pour leur image, susceptible de leur apporter une nouvelle clientèle ou des adhérents, contribuant au développement de la pratique du vélo en rassurant l'utilisateur.  
Rappel : le vol décourage 80 000 cyclistes par an de pratiquer le vélo.
- **Les propriétaires de vélos marqués**, qui, bien conseillés, conserveront leur passeport vélo, enregistreront leurs vélos dans la base de données Bicycode, au besoin y déclareront le vol, ainsi qu'auprès des forces de l'ordre. Et une fois leur vélo restitué, le déclareront retrouvé. Ils penseront également à transmettre leur « passeport vélo » avec leur vélo en cas de cession ou de revente à un tiers.  
Intérêts : le marquage dissuade le vol. Et si toutefois le vol a lieu, le marquage et l'enregistrement du vol améliorent les chances de se faire restituer son vélo. Le cycliste rassuré pourra continuer à utiliser régulièrement son vélo sans crainte... et le tout, à un coût modeste !
- **Les forces de l'ordre (police, gendarmerie, fourrières)** : demander à la FUB des codes d'accès au fichier Bicycode des vélos volés, utiliser le système pour confondre un receleur et contacter le propriétaire. Communiquer sur ce service auprès des victimes de vols et dans leurs actions de prévention, auprès des cyclistes.  
Intérêts : le Bicycode, outil de lutte contre le vol et le recel de vélos, participe aux missions de sécurité publique de la police. Il permet de désengorger les fourrières, d'augmenter le taux d'élucidation des vols et renforce l'image positive de la police.



## Présentation de la carte des opérateurs

Le site présente une carte de France avec tous les opérateurs du territoire et leurs coordonnées, mise à jour automatiquement à partir de la liste des opérateurs enregistrés dans le système. La carte facilite la recherche d'un opérateur et montre l'importance du réseau.

## Rubrique Antivols

Le nouveau site propose une rubrique entièrement dédiée aux antivols, accessible depuis la page d'accueil. On y trouve les résultats des tests effectués par l'association REVV et les conseils pour attacher un vélo.

Ces tests se sont avérés être un excellent moyen de faire venir les internautes sur le site Bicycode, leur permettant de bénéficier de conseils et de découvrir le marquage. Cette rubrique contribue à faire du site Bicycode un site de référence dans la lutte contre le vol des vélos.

The screenshot shows the Bicycode website with a navigation menu (Infos, Le Bicycode, Vélo marqué, Tests antivols, Opérateurs Bicycode, Forces de l'ordre), a search bar, and several content blocks including a 'VÉLO MARQUÉ!' badge, an 'Enregistrer son vélo' form, a 'Ce vélo est-il volé?' section, and news items about a new website and 2012/2013 anti-theft tests.

www.bicycode.org

Simple d'utilisation, le site Bicycode vous permet de vous créer un compte utilisateur et d'enregistrer rapidement votre vélo

## En 2012

### La FUB, c'est :

+ de 180 association membres

### Le marquage Bicycode, c'est :

+ de 120 opérateurs répartis sur tout le territoire

+ de 135 000 vélos marqués



M. Giroud

## Accès des forces de l'ordre

Les forces de l'ordre accèdent au fichier des vélos via une interface dédiée nécessitant des codes d'accès réservés. L'ergonomie de cette interface a elle aussi été revue afin de faciliter le travail des agents.

Cette interface permet notamment d'accéder à la liste des vélos marqués avec un tri suivant différents critères. Elle permet d'envoyer des mails aux propriétaires. Elle donne accès au fichier des vélos volés non marqués (enregistrés par les cyclistes) et permet l'enregistrement de vélos retrouvés non marqués.

## Conclusion

La modernisation du site Bicycode constitue une étape importante dans le développement du dispositif. Ce travail a permis d'adapter l'outil infor-

matique en tenant compte de l'expérience accumulée depuis 2004 pour mieux répondre aux besoins.

Il démontre la volonté de la FUB de donner un nouvel élan au développement du marquage. Le nouveau système, mieux sécurisé, plus ergonomique, est de nature à crédibiliser le Bicycode auprès des professionnels tels que les forces de l'ordre, les fourrières, les fabricants de vélos, les revendeurs, les assureurs, etc.. Ce nouveau développement a permis d'identifier des pistes d'amélioration futures.

En attendant, la FUB et son réseau continuent leurs efforts pour faire reconnaître le Bicycode comme outil de référence dans la lutte contre le vol des vélos.

**Nicolas Martin et Sophie Hering**